

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le treize février à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents:

Mme **GRIGNON**, Maire,
MM. **ALISSE, MOREL**, Mme **BERGANTZ**, Adjointes au Maire,
Mmes **ALLEAUME, BONGERT, GROS, ORAIN**,
MM. **GOUSSARD, HILBERT, MUESSER**,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés:

Monsieur **MAGNÉ** représenté par Madame **ALLEAUME**,
Monsieur **RAUX** représenté par Madame **GRIGNON**,

Etaient absents : Mmes **MANABRE-GOUEZOU, ROISEUX, SANTERNE**, MM. **JOST, RENOULT**,

Secrétaire : Monsieur **MOREL**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2019
Résiliation du marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour l'école des Sources et l'accueil de loisirs
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur **MOREL** est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019.

Madame le Maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :

Demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la rénovation de l'éclairage public Route de Maison Blanche

A l'unanimité les membres du Conseil acceptent.

2020-1- DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MAISON BLANCHE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la rénovation de l'éclairage public route de Maison Blanche est susceptible de bénéficier d'une subvention du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre de l'aide 5.5 « réduction de la pollution lumineuse ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de rénovation de l'éclairage public Route de Maison Blanche,

Considérant que la rénovation de l'éclairage public peut faire l'objet d'une subvention du Parc naturel régional à hauteur maximum de 70 % du montant des travaux, aide plafonnée à 8 000 euros sur un programme général, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au taux et au montant maximum du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la rénovation de l'éclairage public Route de Maison Blanche,

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

2020-2- RESILIATION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR L'ECOLE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2019-47 du 27 novembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour l'école et l'accueil de loisirs avec la société SHCB.

Le marché signé le 12 décembre 2019 a été notifié à la société SHCB pour un début d'exécution au 6 janvier 2020.

Dès la mise en place du nouveau contrat, la Commune a dû faire face à de nombreux dysfonctionnements ayant un impact direct sur le fonctionnement du restaurant scolaire. S'en sont suivis divers échanges avec la société aux termes desquels il a été convenu de résilier à l'amiable le marché et de retenir une fin de contrat au vendredi 13 mars 2020, étant entendu que jusqu'à cette date incluse, la société SHCB poursuivra l'exécution des prestations. Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les pièces du marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour l'école et l'accueil de loisirs,

Vu le courrier de la société SHCB en date du 10 février 2020 convenant d'une résiliation à l'amiable du marché, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la résiliation à l'amiable du marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour l'école et l'accueil de loisirs conclu avec la société SHCB ayant son siège 100 rue de Luzais à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070). La date de fin de contrat est fixée au vendredi 13 mars 2020, étant entendu que jusqu'à cette date incluse, la société SHCB poursuivra l'exécution des prestations. La résiliation ne donne lieu à aucune indemnisation.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires liées à la résiliation amiable du marché.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°17012020-AL1 : décide de vendre en l'état le véhicule PEUGEOT, immatriculé 599 BVY 78 type Partner, mis en circulation le 6 février 2001, pour un montant de 1 000 euros.

Décision n°13022020-MP1 : de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'hôtel de ville à Monsieur Rémi LE DAVAY, sise 7 rue de la Motte 78720 SAINT-FORGET, pour un forfait de rémunération de 6 600 euros HT soit 7 920 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Affiché le 17 février 2020